



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 18 mai 2020

**Préavis municipal no 01/2020 pour le conseil du 24 juin 2020
Comptes 2019**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2019, révisés « à distance » par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2020.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges s'élèvent à

fr 1'201'049.74

les produits s'élèvent à

fr. 1'208'124.79

ce qui laisse apparaître un excédent de recettes de

fr. 7'075.05

II. Quelques remarques particulières

Comptes de fonctionnement

Chapitre 21 – impôts

Notons des défalcatons (21.330 -perte sur débiteurs impôts après procédure de poursuites) pour fr. 22'846.58, qui se compensent partiellement avec les impôts récupérés (21.409) pour fr. 20'981.28. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont légèrement supérieurs au budget. Les autres postes n'amènent pas de remarque.

Chapitre 22 - Service financier

Au niveau de la péréquation, selon les budgets 2019 qui étaient basé sur les chiffres 2017, notre commune avait d'importantes sommes à payer et quasi aucun retour. Sur conseil de la fiduciaire, nous avons demandé une réévaluation des acomptes afin de ne pas être péjoré dans notre trésorerie, notre point d'impôt ayant été surévalué pendant les 2 exercices précédents. Notre demande a été acceptée par le service des communes et avons ainsi « économisé » fr. 65'000.- (22.352).

De plus, comme prévu, nous avons reçu un retour de fr. 57'000.- sur le décompte final de la péréquation 2018 (22.452.5)

Chapitre 23 – amortissement et réserves non-ventilés

Nous avons attribué à la provision pour débiteurs douteux fr. 50'051.- (23.380), la portant à fr. 120'000.- (9282.2).

Nous avons attribué à la provision pour travaux futurs fr. 120'000.- (23.3809), la portant à fr. 380'000.-.

Chapitre 31 – terrain

Notre optimisme quant à la mise à l'enquête de la nouvelle partie de la gravière s'est révélé erroné. Pour des raisons que le syndic vous a expliquées lors des conseils 2019, l'exploitation n'a pas pu reprendre comme nous l'avions espéré, d'où un manque de revenu sur les c. 31.435.1 et 31.435.2.

Préavis 1/2020 – comptes 2019

Chapitre 32 – forêts

Déficit de fr. 17'400.- pour le maintien de nos forêts dans un état sain. Une partie de ce déficit nous est restitué dans la péréquation de l'année suivante.

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge communale : au 1^{er} avril 2019, Mme Fatima Defente a repris le bail de l'auberge communale à M. Mignot. Pour ce changement de tenancier, nous avons dû procéder à divers travaux de réfection et peinture du plafond à la cuisine (fr. 5'000.-). Nous avons également changé le poêle à bois de la salle d'en-haut (fr. 4'600.--).

Congélateur : comme tous propriétaires, nous avons dû payer la mise en séparatif du bâtiment, ainsi que le raccordement à l'eau potable (fr. 8'300.-). Nous avons aussi profité d'installer un appareil magnétique « emipuls » sur l'entrée d'eau afin de retenir le calcaire (fr. 2'700.--)

Collège : entretien courant. Tous les appartements sont loués.

Grande Salle : abonnement brûleur et frais de nettoyage.

Maison de commune : remplacement de la commande à volée de la cloche (fr. 2'850.-).

Eglise : entretien divers.

Refuge : il a été loué une huitantaine de jours sur 2019. Nous avons racheté une table et bancs pour l'intérieur (fr. 1'100.-), fait quelques travaux électriques (fr. 1'000.-), payé l'entretien régulier des alentours. L'investissement du couvert devant le refuge de fr. 11'334.35 a entièrement été amorti (357.332).

Chapitre 43 - routes

Les divers travaux prévus ont été fait (enrobé à la Rte du Day fr. 10'000.-), curage des canalisations (fr. 2'200.--), remise en état de la lame à neige (fr. 2'000.-), éparage des chemins communaux (fr. 5'400.-) et divers entretiens courants.

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire 2019 a dû être ajustée à fr. 51.- par habitant pour couvrir les charges (taux de couverture : 99.75 %). Des sacs taxés ont été distribué aux parents de jeunes enfants (- 3 ans) pour env. fr. 620.--. Les autres charges ont été bien maîtrisées.

Chapitre 46 - épuration

Le règlement n'ayant pas été validé par le conseil avec un effet rétroactif, les taxes d'entretien EU et EC n'ont pas pu être encaissées. Elles le seront dès le 1^{er} janvier 2020. L'AIVN a restitué aux communes-membres fr. 40'000.- de son bénéfice 2018, soit fr. 5'990.80 pour notre commune (46.4526). Le « bénéfice » de ce dicastère a été mis sur un fonds « épuration » no 9282.5.

Chapitre 50 – écoles

Au 31 décembre, nous avons 37 enfants scolarisés à l'AsCoVaBaNo.

Chapitre 61 – corps de police

Ristourne sur la réforme policière 2018 de fr. 6'049.--.

Chapitre 72 – sécurité sociale

Comme prévu, le décompte final 2018 de la facture sociale est en notre faveur, nous avons reçu fr. 31'778.- (72.451).

Le budget 2019 des revenus conjoncturels à la facture sociale (72.351.3) prévoyait une somme importante à payer, sur la base d'une grosse succession reçue en 2017. Après demande auprès du service des communes, nous avons obtenu une révision de nos acomptes, raison pour laquelle nous n'avons payé « que » fr. 114'889.- au lieu des fr. 229'779.- prévus (72.351 + 72.351.3). Le décompte final nous parviendra dans le courant de l'été 2020.

AJOVAL : dans ce compte figure les décomptes finaux 2018 et 2019 pour l'accueil de jour des enfants, d'où ce dépassement.

Pour l'UAPE, nous avons reçu une subvention de l'OFAS de fr. 10'579.- qui a été déduite des décomptes finaux 2018 et 2019 comptabilisés en 2019.



Préavis 1/2020 – comptes 2019

Chapitre 81 - eau

Nous avons dû réparer dans l'urgence plusieurs fuites sur le réseau d'eau, à la Rue du Puits, pour env. fr. 10'000.- (81.314).

Comme prévu, plusieurs compteurs très anciens ont été changés en cours d'année, et nous continuons d'en changer régulièrement afin de les actualiser aux nouvelles normes.

Au bilan :

C. 9120.02

Sur décision de son AG du 29 juin 2016, la société « Cité des Bains » a été liquidée. Après plusieurs années de négociation avec les repreneurs, les actions ont été payées fr. 33.- l'unité, pour solde. Nous étions propriétaire d'une action.

C. 9123.02 – collège

Amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;

C. 9141.03 – rue de la Gare

Amortissement obligatoire de fr. 9'800.— ;

C. 9141.05 – travaux séparatif

Au 31 décembre, nous avons payé des factures pour un total de fr. 832'559.20 ;

C. 9141.06 – aménagement places de parc cantine – 1^{ère} étape

Au 31 décembre, nous avons utilisé le crédit accordé par le conseil à hauteur de fr. 8'898.85 ;

C. 9143.05 – auberge

Amortissement obligatoire de fr. 35'000.— ;

C. 9221

Dans le cadre des travaux de séparatif, au 31 décembre, nous avons emprunté fr. 500'000.- à la CIP au taux de 0 % pendant 2 ans, portant nos engagements à fr. 1'055'000.--.

C. 9282.2

Le fonds pour « perte sur débiteurs douteux » a été réévalué et augmenté à fr. 120'000.-

C. 9280.5

Le fonds « épuration » a été alimenté de fr. 2'610.75, afin d'équilibrer le dicastère 46.

C. 9282.4

Le fonds « travaux futurs » a été alimenté de fr. 120'000.- le portant à fr. 380'000.-. Pour rappel, fr. 260'000.- seront utilisés pour amortir les travaux du séparatif, comme déjà validé par le conseil dans le préavis y relatif.

III. Commentaires

L'année 2019 boucle sur un résultat bénéficiaire de fr. 7'075.05, après comptabilisation des amortissements obligatoires (fr. 16'000.- s/ collège C. 9123.1 / fr. 35'000.- s/ Auberge C. 9143.5 / fr. 9'800.- s/ rue Gare C. 9141.3) et autres fonds de réserve.

IV. Rapport des municipaux et syndic

En 2019, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets pour la commune. Les municipaux et Syndic ont aussi représenté la commune à diverses assemblées intercommunales et régionales.

Collomb P.-Daniel, syndic :

- Rendez-vous et discussions avec Mme Defente pour la reprise en cours de bail de l'auberge communale au 1^{er} avril 2019 ;

Préavis 1/2020 – comptes 2019

- Rendez-vous avec banques et autres instituts de prêts pour le financement des travaux de séparatif. Notre choix s'est porté sur un financement de la CIP (caisse intercommunale de pension des Retraites Populaires) avec un taux 0 % pendant 2 ans, ainsi que des modalités de retrait des fonds et conditions d'amortissement très flexibles ;
- En collaboration avec la municipale responsable, suivi du chantier de séparatif, avec ses rendez-vous de chantier, visites et discussions avec les riverains (propriétaires fonciers) pour les raccordements aux différents services et arrangement divers ;
- De nombreux contacts avec les CFF, Holcim et Cand-Landi dans le dossier de la gravière ;
- En qualité de membre du Codir, quelques assemblées pour la mise en place du nouveau triage forestier Groupement forestier Vallon du Nozon (GFVN) ;
- Toujours à disposition de la population afin de régler les petits et plus gros soucis qui font la vie du village.

Bovier F :

- Fabrication d'un petit local au refuge pour y entreposer la génératrice ainsi que la batterie pour l'éclairage ;
- Réalisation et inauguration du couvert au refuge
- Signature d'une convention pour les îlots de sénescence (La Combe à Geoffrey)
- Assemblée pour la constitution du Groupement forestier du Vallon du Nozon
- Remise à jour des baux à ferme
- Mise de bois
- Pose de panneaux explicatifs pour la prairie sèche

Viatte I : le suivi du chantier du séparatif (rendez-vous avec les entreprises et bureau technique) a constitué la principale occupation de l'année 2019. Les travaux se déroulent bien, pas (trop) de mauvaises surprises ; jusqu'au 31 décembre, le calendrier a pu être tenu.

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 24 juin 2020 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2019 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 7'075.05

Municipalité de Bretonnières

Le Syndic

La Secrétaire

P.-Daniel Collomb

Patricia Porchet

